



DECES ARGENT EPARGNE SUCCESSION ET MOI SANS RESSOURCE

Par **VERO42155**, le **27/06/2013** à **17:34**

BONJOUR MON PERE EST DECEDER LE 01/04/2013 EN LAISSANT DE L'ARGENT ET UNE MAISON NOUS SOMMES 2 HERITIERS DIRECT NOUS AVONS RENCONTRER LE NOTAIRE TOUS ET CLAIR ET A ETE FAIT AU NIVEAU DE LA SUCCESSION MOI JE SUIS DANS UNE SITUATION DE PRECARITE SANS TRAVAIL COMPTE BANQUAIRE EN ROUGE CREDIT NON REMBOUSSER HUISSER PROCEDURE DE SAISIE JE PERCOIS 346 EUROS PAR MOIS ASS JE N4AI QUE SA ET JE N4EN DISPOSE PAS PUISQUE QUE JE SUIS EN GROS DECOUVERT A LA BANQUE DE 1952 EUROS JE NE PEUT PLUS HONNORER FACTURE NI MEME MANGER ALORS QUIL Y AS DE L'ARGENT QUI ATTEND CHEZ LE NOTAIRE QUI LUI MEME EST AU COURANT DE MA SITUATION FINANCIER PLUS QUE CRITIQUE JE LE RELANCE PAR DES APPELS TELEPHONIQUE AFIN QUIL DEBLOQUE DES FONT CECI EST ENTENDU DUN COMMUN ACORD AVEC MON FRERE ET RIEN DE LA PART DU NOTAIRE JEN PEU PLUS JE PEU MEME PAS ACHETER UN MORCEAU DE PAIN ET LES HUISSIERS ME HARCELE Y A TIL UNE LOI POUR QUE LE NOTAIRE ACCELERE LE DEBLOCAGE DES COMPTES LA BANQUE DE MON PAPA A DEJA FAIT PASSER LES PAPIERS 2 FOIS AFIN DE DEBLOQUER ARGENT QUE PUIS JE FAIRE DAVANCE JE VOUS REMERCIE

Par **youris**, le **28/06/2013** à **19:08**

bjr,

le notaire a 6 mois pour faire la déclaration donc il faut lui laisser le temps de faire son travail. demandez à votre frère de vous avancer l'argent.

cdt